Programme de la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du Code de la route

La formation complémentaire suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome. Elle est composée d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes et d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (matrice GDE). Il fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers. En évitant les cas d'accidents, les outils privilégient l'illustration de situations de conduite ou de questions de mobilité, et les travaux en groupes restreints. Les enseignants utilisent des outils spécifiquement adaptés et ont bénéficié d'une formation pour leur usage. L'ordre des séquences doit être respecté.

Matinée — Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
1. Présentation de la formation — 10 min	Objectifs, cadre pédagogique (anonymat, liberté de parole), cadre réglementaire (horaires, participation active, réduction de la période probatoire), organisation. Instaurer un climat de confiance.
2. Questionnaire d'entrée en formation (autoévaluation) — 15 min	Se définir en tant qu'individu et usager de la route ; aborder les thématiques de la formation ; recueillir les informations pour le travail du groupe (âge, études, loisirs, ancienneté du permis, kilométrage, véhicule…).
3. Constitution du groupe — 35 min	Se présenter, confronter ses expériences, découvrir sa singularité, créer du lien ; techniques de présentation dynamiques (types de trajet, véhicules, presqu'accidents…).
4. Traitement du questionnaire d'autoévaluation — 45 min	Exploiter de façon interactive les réponses en privilégiant les travaux en sous-groupes.
5. Perception des risques — 1 h	Évaluer individuellement sa perception des risques, échanger collectivement, dégager des tendances, mettre en avant la subjectivité du risque. Supports photos et vidéos ; échelle de risque estimé. Simulateur possible en introduction (20 min au plus, encadré).
6. Situations complexes — 1 h 15	Travailler sur des situations mettant en jeu plusieurs comportements et usagers (« que percevez-vous ? », « que peut-il se passer ? ») individuellement et en groupe. Simulateur possible en introduction (20 min au plus, encadré).

Après-midi — Rendre son déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables

Séquences et objectifs	Contenus et outils pédagogiques
7. Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes — 1 h 45	Construire et anticiper ses déplacements ; influences du contexte (environnement, pairs, véhicule) ; conséquences de ses décisions. Situations types (sorties festives, nuit, pression des pairs, distracteurs, produits psychoactifs) : élaborer une suite à un scénario, imaginer les dangers, être capable de refuser, fédérer.
8. Choix de mobilité — 1 h	Se connaître en tant qu'usager de la route ; conscience de ses choix de mobilité ; questions environnementales ; modes de déplacement alternatifs ; informations sur les formes de mobilité proposées localement.
9. Bilan avec engagement — 15 min	S'engager oralement face à soi-même et vis-à-vis du groupe ; support matérialisant l'engagement (livret de stage, attestation).

Texte officiel : annexe I de l'arrêté du 2 mai 2019, inchangée à ce jour. Durée : 7 heures effectives sur une même journée, 6 à 12 élèves, déclaration au préfet 8 jours avant.